



## Commune de Saint-Maurice-de-Beynost

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n°2023-07-05

### Séance du 16 novembre 2023

Date de la convocation :

**10 novembre 2023**

Affichage de la convocation :

**10 novembre 2023**

Nombre de conseillers :

<b>en exercice :</b>	<b>27</b>
présents :	16
procurations :	6
absents :	5
votants :	22

L'an deux mille vingt-trois, seize novembre, le conseil municipal de la commune de Saint-Maurice-de-Beynost, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Pierre GOUBET, Maire.

PRESENTS : Pierre GOUBET, Claude CHARTON, Eveline GUILLET, Yvan HERZIG, Daniel MONCHANIN, Didier JUHEN, Nicole BOURGEOIS, Christian JUFFET, Martine TERRIER, Rodolphe EZNACK, Bernard MATEOS, Michèle ALVES Alain VIEUX, Anne CHAMPETINAUD, Nikita FERRACHAT, Danièle GREAU.

EXCUSES : Stratos TSALAPATIS (Procuration à E. GUILLET), Nathalie GRAVIER (Procuration à P. GOUBET), Muriel BRUGNOT (Procuration à D. JUHEN), Robert HERPOYAN (Procuration à D. MONCHANIN), Lindsay DIAS (Procuration à N. FERRACHAT), Romain GAILLARD (Procuration à C. CHARTON).

ABSENTS : Lydie EXTIER-PONS, Anais TEYSSONNEYRE, Syve-Line TAN, Yann LEONET, Mathieu LAURAIN.

Alain VIEUX a été élu secrétaire de séance.

### RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Monsieur le Maire explique que le délégataire en charge de l'élimination des déchets doit présenter son rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de l'élimination des déchets à l'assemblée délibérante de la CCMP.

Néanmoins, une fois que la CCMP a pris acte de ce rapport, celui-ci peut aussi être présenté à l'assemblée délibérante de la commune sur laquelle le délégataire intervient.

Conformément à l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales, M. le Maire communique donc le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'élimination des déchets.

**VU** le rapport annuel 2022 présenté en Conseil Communautaire le 10 octobre 2023 sur le service public de l'élimination des déchets ;

Le conseil municipal, après en avoir été informé,

**PREND** acte de la communication du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'élimination des déchets.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

**Délibération non soumise au vote.**

Le Maire  
Pierre GOUBET

